



**PROCÉDURES DE SÉLECTION
CHAMPIONNATS CANADIENS
OUVERTS VÉTÉRANS ET NE-WAZA**

SAISON 2026-2027

1. ELIGIBILITÉ

- **Vétérans :**
 - Athlètes nés en 1997 ou avant, ceinture bleue et plus.
 - Citoyen canadien ou résident permanent
- **Ne-Waza :** Athlètes nés en 2012 ou avant, ceinture verte et plus.
 - Être citoyen canadien ou résident permanent.
 - Exception : avoir **au moins 2 saisons d'adhésion à Judo Canada** ou un **statut d'immigrant reconnu par la FIJ**.
- La responsabilité revient à l'athlète et son club de fournir les preuves requises (résidence, citoyenneté, etc.). Une preuve de statut pourra être demandée par Judo Québec ou Judo Canada.

2. ACTIVITÉS DE SÉLECTION

Les compétitions de la saison 2026-2027 servant de sélection pour les Championnats canadiens ouverts vétérans et ne-waza 2027 sont :

- Omnium du Québec 2026
- Championnat provincial 2027
- Tournois identifiés «développement» :
 - Coupe Louis Page 2026
 - Développement Repentigny 2026
 - Coupe Gadbois 2027
 - Coupe Daniel-Hardy 2027

3. CRITÈRES DE SÉLECTION

- **Deux (2) participations** aux activités de sélection sont obligatoires.
- Au moins **une (1) participation** doit être à l'**Omnium du Québec** ou au **Championnat provincial**.
- Une participation est valide si elle est effectuée dans l'une des catégories suivantes :
 - Vétéran
 - Ne-Waza
 - Senior
 - U21/Senior (tournois développement)
 - U21/Senior Élite (Championnat provincial)

Exemple : un athlète d'âge vétéran qui participe en U21/Senior à la Coupe Daniel-Hardy et en Ne-Waza au Championnat provincial 2027 pourra s'inscrire en Vétéran et en Ne-Waza aux Championnats canadiens ouverts.

Autres précisions :

- Un athlète d'âge senior (ou plus jeune) sélectionné dans sa catégorie d'âge peut aussi s'inscrire en Ne-Waza, s'il répond aux critères d'âge et de ceinture.
- Les **champions canadiens 2026 (vétérans et ne-waza)** seront sélectionnés automatiquement à condition qu'ils participent soit à **l'Omnium du Québec 2026 OU au Championnat provincial 2027** pour confirmer leur sélection.
- Dans le cas où, un athlète inscrit au voyage ne serait ni citoyen canadien ni résident permanent, aucun remboursement ne sera émis pour l'inscription et le voyage de l'athlète.

2. CATÉGORIE DE POIDS

Un athlète sélectionné pourra choisir la catégorie de poids de son choix au Championnat canadien vétérans ou ne-waza 2027.

3. CAS D'EXEMPTION

Un athlète sélectionné par Judo Québec ou Judo Canada pour un tournoi de niveau international, qui entre en conflit avec l'Omnium du Québec ou le Championnat provincial (date de combat ou dernier jour de camp est sept (7) jours avant ou après), sera considéré comme ayant une **absence motivée**.

Il est de la responsabilité de l'athlète d'en faire une demande auprès de Judo Québec afin de justifier son absence.

5. CAS DE BLESSURE :

Pour justifier l'absence dû à une blessure, il est de la **responsabilité de l'athlète ou de son entraîneur** d'aviser le bureau de Judo Québec inc. à jtherrien@judo-quebec.qc.ca:

- Avis par courriel **avant*** le tournoi.
- L'avis doit inclure :
 - Date de la blessure
 - Description de la blessure et date estimée de retour au sport
 - **Billet du médecin** justifiant l'absence.
- En cas de délai trop court entre le moment de la blessure et le tournoi, un courriel devra être acheminé à Jessika Therrien AVANT le tournoi et un délai de cinq (5) jours suivant le tournoi sera accordé pour transmettre les pièces justificatives.

- Aucun point ne sera alloué pour les tournois identifiés «développement».
- Dans certaine situation, un billet d'un physiothérapeute ou thérapeute du sport pourrait être accepté. **Par contre, une autorisation au préalable est obligatoire.**

* Aucun suivi ne sera fait par Judo Québec.

6. RÈGLE DU HANSOKU MAKE DIRECT

6.1 Hansoku-Make pour cause de **comportement contraire à l'éthique** et à l'**esprit sportif** :

- Ne reçoit aucun point de classement.
- Est considéré comme n'ayant pas participé au tournoi = **la participation de l'athlète ne sera pas comptabilisée comme 1 des 2 participations obligatoires.**

6.2 Hansoku-Make pour une **action dangereuse contre son adversaire** mais qui n'est pas jugée comme une cause de comportement contraire à l'éthique et à l'esprit sportif :

- Recevra les points de classement acquis jusqu'au moment de la disqualification.

Afin d'alléger le texte, le genre masculin est utilisé dans ce document, sans discrimination et englobe toutes les personnes, peu importe leur genre.